



**PRÉFET
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Lettre d'information n°2 sur le plan France Relance en région Centre-Val de Loire

20 novembre 2020

Rédaction : SGAR

1. Informations générales

Pour plus de visibilité, le secrétaire général chargé du plan de relance a diffusé un calendrier des appels à projets en cours et à venir sur les différentes mesures. Celui-ci est joint à cette lettre d'information.

2. Informations par mesure

Voici les informations nouvelles sur la mise en œuvre des différentes mesures depuis la dernière lettre d'information (lettre n°1 du 26 octobre 2020).

Volet écologie	
Densification et renouvellement urbain : fonds de recyclage des friches et du foncier artificialisé	<p>L'Ademe a lancé le 6 novembre un AAP national pour la reconversion des friches polluées issues d'anciens sites industriels ICPE ou d'anciens sites miniers. La priorité sera donnée aux projets situés sur des territoires où le marché fait défaut (notamment les zones détendues), ainsi que dans des collectivités engagées dans les programmes Action coeur de ville, Petites villes de demain et Territoires d'industrie.</p> <p>L'AAP est doté de 40 M€ sur 2 ans. Les dossiers complets doivent être déposés au plus tard le 25 février 2021 : https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20201105/friches2021-7</p>
Décarbonation de l'industrie	<p>Le guichet de l'ASP visant à soutenir les projets relatifs à l'amélioration de l'efficacité énergétique des procédés industriels inférieurs à 3 M€ (hors AAP Ademe) est en place : https://www.asp-public.fr/aide-en-faveur-des-investissements-de-decarbonation-des-outils-de-production-industrielle</p>
Plans de soutien aux secteurs automobile et aéronautique	<p>2 AAP nationaux en cours jusqu'au 17/11/2020 https://www.entreprises.gouv.fr/fr/actualites/plans-de-relance-automobile-et-aeronautique</p> <p>Les lauréats continueront de faire l'objet de vagues de communication ministérielles.</p>

Volet compétitivité	
Sécuriser nos approvisionnements stratégiques	L'AAP résilience est ouvert jusqu'au 17/11/2020 : http://centre-val-de-loire.direccte.gouv.fr/sites/centre-val-de-loire.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/aap_resilience_bpi_dge
Relocalisation : soutien aux projets industriels dans les territoires	13 premiers lauréats ont été annoncés par le Préfet de région le 29 octobre dernier : - 18 : AUXITROL, MICHELIN ; - 28 : LEO PHARMA ; - 36 : STEARINERIE DUBOIS, PGA ; - 41 : A2V, TRANSMANUT, LE TRIANGLE, AXE SYSTEMS ; - 45 : BRISSON, AXYNTIS, FAURECIA, LSDH. L'enveloppe nationale de 150M€ pour 2020 est quasiment consommée. Les ministres ont annoncé une augmentation de 100 M€ du dispositif en 2020, par anticipation des crédits 2021. Le lien vers l'AAP est le suivant : http://relance.projets-territoriaux.bpifrance.fr/
Numérisation des TPE, PME et ETI	Mise en place le 27/10/20 du dispositif de soutien des projets d'investissement dans les technologies de l'industrie du futur des PME et des ETI. L'aide gérée par l'ASP est sous forme de subvention. Enveloppe nationale de 40M€ pour 2020. https://www.asp-public.fr/aide-en-faveur-des-investissements-de-transformation-vers-lindustrie-du-futur

Volet cohésion	
Inclusion numérique	Une des actions prévues concerne la formation et le recrutement de 4 000 médiateurs numériques, proposant des ateliers d'initiation au numérique au plus proche des Français. Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé à l'automne 2020 à destination des futurs médiateurs numériques et des structures d'accueil, avec la mise en ligne d'une plateforme : conseiller-numerique.gouv.fr Les bénéficiaires en sont les collectivités territoriales et leurs groupements, les associations et les entreprises relevant de l'économie sociale et solidaire. La mise en œuvre se fera par vagues successives, de décembre 2020 à septembre 2022
Plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté	Un AAP national, avec une partie régionale, va prochainement être lancé (cf. ci-dessous)

Focus sur le plan de soutien au commerce de la Banque des territoires dans le cadre du programme Action coeur de ville (ACV)

Pour soutenir le commerce de proximité au cœur des villes ACV, la Banque des territoires propose d'une part des aides d'urgence (jusque fin 2020), et d'autre part des solutions pour soutenir la relance sur la durée (fin 2020-année 2021).

1. Aides d'urgence : conseils et subventions en ingénierie (valable jusqu'au 31/12/2020)

- Prise en charge à 100% d'un diagnostic de l'impact de la crise sur les commerces de centreville. Châteauroux a été la première ville au niveau national à avoir activé cette mission, appelée « Shop'in » ;
- Une subvention d'amorçage pour permettre aux villes ACV de recruter un manager de commerce (forfait de 20 K€/an sur deux ans dans la limite de 80% du poste) ;

- Une subvention pour assurer la mise en place de solutions numériques par les villes ACV au bénéfice de l'attractivité et de la promotion commerciale de centre-ville (forfait de 20 K€ dans la limite de 80% de la dépense TTC)

2. Solutions de moyen terme : ingénierie, prise de participation, prêts et solutions bancaires

- Accompagnement de projets de portage immobilier du type Foncières de revitalisation cœur de ville : outil de portage immobilier à usage mixte (locaux commerciaux, logements en R+, locaux à usage de service à la population, locaux pour professionnels de santé, ateliers artisanaux)

Plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté

Dans le cadre du volet social de France relance, les modalités d'affectation des 100 M€ destinés à soutenir les associations de lutte contre la pauvreté viennent être précisées. Ces précisions ont été adressées dans une circulaire envoyée ce jeudi 12 novembre 2020 aux préfets de région, aux préfets de département, aux commissaires à la lutte contre la pauvreté et aux DRDJSCS.

Pour la période 2020-2021, 50 M€ financent un AAP national (17 M€) et un AAP régional (33 M€), afin de permettre l'accès aux besoins essentiels, l'accès aux droits, le soutien aux 1 000 premiers jours et l'insertion sociale et professionnelle. L'appel à projets sera ouvert du 24 novembre 2020 au 15 janvier 2021. Les lauréats seront désignés au 23 mars 2021. Les conventions devront être signées au plus tard le 8 avril 2021 pour une mise en œuvre rapide des actions. L'enveloppe territorialisée en région Centre-Val de Loire sera pour cette première période de 1 012 119 euros.

Côté pratique, une plate-forme de dépôt de dossier sera installée tant pour les dossiers nationaux que régionaux. Les dossiers pourront y être déposés et modifiés par les associations jusqu'au 15 janvier 2021. Les associations "loi 1901" intervenant dans le champ sanitaire et social, intervenant dans la lutte contre la précarité et la pauvreté, sont ciblées. Une même association pourra déposer plusieurs dossiers. Un projet pourra être porté par un collectif d'associations. Une même association pourra déposer plusieurs dossiers. Enfin, une association locale, départementale ou régionale pourra déposer un projet de dimension nationale.

L'appel à projets sera prochainement publié sur le site du ministère des solidarités et de la santé (lien dans un prochain numéro).